



**HAL**  
open science

## **CERDACC - Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDACC - Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes. 2017, Université de Haute-Alsace - UHA. hceres-02030390

**HAL Id: hceres-02030390**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030390>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit  
des Accidents Collectifs et des Catastrophes

CERDACC

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Haute-Alsace

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Pascal Ancel, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes
Acronyme de l'unité :	CERDACC
Label demandé :	EA
N° actuel :	3992
Nom du directeur (2016-2017) :	MM. Bertrand PAUVERT et Hervé ARBOUSSET
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	MM. Bertrand PAUVERT et Hervé ARBOUSSET

## Membres du comité d'experts

Président	M. Pascal ANCEL, Université du Luxembourg
Experts :	M. Alexandre CIAUDO, Université de Franche-Comté M. Jean-Luc PISSALOUX, Institut d'études politiques de Lyon (représentant du CNU) M <sup>me</sup> Stéphanie PORCHY-SIMON, Université Jean Moulin Lyon 3
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Marc PICHARD
Représentante des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M <sup>me</sup> Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Université de Haute-Alsace
Directeur ou représentants de l'École Doctorale :	M <sup>me</sup> Régine BATTISTON, Antenne de l'Université de Haute-Alsace du Collège doctoral de l'Université de Strasbourg M. Raphaël ECKERT, ED n° 101, « Droit, science politique et histoire »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le CERDACC (Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes) a été fondé en 1995, sur le site de l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Colmar, par trois enseignants-chercheurs. Seule unité de recherche en droit de l'UHA (Université de Haute-Alsace), le CERDACC a connu depuis un développement significatif, en particulier du fait de l'essor des enseignements en droit au sein de l'UHA consécutifs à la création d'une faculté des sciences économiques, sociales et juridiques à Mulhouse. Pourtant, le CERDACC a connu un accroissement notable de ses effectifs par intégration des enseignants-chercheurs recrutés au sein de la faculté mais aussi une diversification de ses axes de recherche.

Le CERDACC, qui réunit désormais des enseignants-chercheurs relevant de trois UFR (Unité de Formation et de Recherche) de l'UHA (faculté des sciences économiques, sociales et juridiques de Mulhouse, IUT de Colmar et IUT de Mulhouse) bénéficie de locaux sur deux sites : d'une part, le Campus de la Fonderie, 16 rue de la Fonderie à Mulhouse ; d'autre part, le Campus Grillenbreit, 34 rue Grillenbreit à Colmar. Le personnel d'appui à la recherche de l'unité se partage entre les deux localisations.

### Équipe de direction

Un directoire composé de deux personnes a été instauré en juin 2015 : MM. Bertrand PAUVERT et Hervé ARBOUSSET ont été portés à la succession de M<sup>me</sup> Marie-France STEINLE-FEUEBACH, seule directrice jusqu'alors.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit.

### Domaine d'activité

Droit privé - Droit public

## Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	19	19
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	1	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,5 ETP)	
N7 : Doctorants	8	
TOTAL N1 à N7	29	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	3
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	4

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CERDACC est une petite unité (21 membres hors-doctorants), qui constitue la seule unité de recherche en droit de l'Université de Haute-Alsace, et qui dispose de moyens financiers non négligeables, mais de moyens administratifs encore trop limités. Sa localisation géographique est dispersée, puisque c'est une unité située à Colmar et à Mulhouse et répartie sur trois composantes (IUT de Colmar, Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques, IUT de Mulhouse).

L'unité a néanmoins développé une activité de recherche importante, dont il faut souligner le caractère pluridisciplinaire (droit privé, droit public, économie) avec cependant une nette dominante juridique. Cette activité était centrée à l'origine sur le traitement juridique, judiciaire et parajudiciaire des catastrophes, axe de recherche particulièrement original pour lequel l'unité avait, et a toujours, une quasi-exclusivité dans le paysage académique français. Ce thème reste le plus important dans l'activité actuelle, mais il a été complété par deux autres axes : Protection des personnes, des structures et des sites (axe 2) et Risques collectifs et entreprises (axe 3). Ces deux autres axes, qui ont permis d'agréger de nouveaux enseignants-chercheurs, témoignent d'un louable souci de diversification de l'unité, mais ils sont nettement moins originaux que le premier, et leur structuration paraît assez artificielle. La pérennité de ces axes, et notamment de l'axe 3, peut par ailleurs être menacée par les inévitables changements de composition de l'équipe d'enseignants-chercheurs. On doit donc s'interroger sur l'équilibre souhaitable entre cette diversification et le maintien et le développement de l'axe de recherche historique, qui fait la spécificité du CERDACC. Il paraît souhaitable, en partant des activités actuelles et des divers projets individuels et collectifs, d'opérer une remise à plat pour dégager des axes de recherches plus ciblés et plus homogènes.

La production scientifique de l'unité est quantitativement très importante et qualitativement d'un bon niveau global. Elle est toutefois très inégalement répartie entre les membres de l'unité - dont certains travaillent à titre principal sur des thématiques étrangères aux axes de recherche - ainsi qu'entre les trois axes, et souffre d'une insuffisante diffusion vers l'extérieur. Surtout, comme l'avait déjà relevé le précédent rapport d'évaluation, cette production scientifique manque encore trop d'une dimension européenne et comparatiste, que les objets de recherche de l'unité appellent certainement.

Le CERDACC jouit d'une certaine notoriété nationale, en grande partie due à son axe de recherche historique, et aux deux revues électroniques qu'il édite. Il ne paraît pas en revanche avoir un grand rayonnement international. Sur les deux terrains, on ne peut que regretter la quasi-absence de partenariats institutionnels avec d'autres unités et l'absence d'insertion dans des réseaux de recherche, qui devraient s'imposer compte tenu de la petite taille du CERDACC. Une plus grande implication dans le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « EUCOR - Le Campus européen », dont est membre l'Université de Haute-Alsace, pourrait améliorer la situation. Les liens avec l'environnement économique et social devraient également être renforcés.

L'unité, qui joue un rôle important dans le cadre des masters 2, devrait en outre veiller au développement de la recherche doctorale, en particulier en s'impliquant davantage dans la recherche de financements des nouveaux doctorants.

C'est à ces conditions que les projets de recherche présentés pour les cinq années à venir, novateurs et intéressants, mais dont certains paraissent, en l'état, un peu irréalistes, pourront être effectivement réalisés. D'une manière générale, au regard de ses dotations actuelles qui ne sont pas négligeables, au regard de l'enthousiasme et de la volonté de nombre de membres du CERDACC de vouloir continuer à développer - en dépit des difficultés de tous ordres rencontrées - des travaux de recherche, au regard enfin de l'amélioration déjà amorcée de l'environnement administratif de l'unité, on peut émettre un jugement positif sur l'avenir à moyen et long terme du CERDACC. Au prix d'une remise à plat de ses activités, d'une meilleure structuration de ses axes de recherche, et d'une meilleure insertion dans des réseaux nationaux et internationaux, cette unité a des atouts pour devenir - effectivement - au niveau national une unité de référence sur la thématique du risque. Elle ne le pourra cependant qu'à la condition de pouvoir bénéficier, dans les années à venir, de recrutements de nouveaux enseignants-chercheurs impliqués dans cette thématique.